Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260507-COM202644-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2026 à 19 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 15
Date de convocation : 29 avril 2026

Le sept mail deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Patrick GUILLOUX, Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Maxime TIREL, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS, Serge OLLIVAUX, Anna MERCIER, Ludivine GEORGELIN

Secrétaire de séance : Claudie VASSEUR

202644 - Cautionnement de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC en faveur de l'APAJH (avenant suite à changement d'intitulé de l'association)

Sonia ALLAIN, Maire, informe l'assemblée que la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC s'est portée garant par délibération en date du 28 mai 2015 en faveur de l'APAH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) des Côtes d'Armor ainsi qu'il suit :

- Caution à hauteur de 8 % pour un prêt de 1 800 000 euros, soit 90 000.00 euros
- Caution à hauteur de 5 % pour un prêt de 2 400 000 euros, soit 120 000.00 euros

L'APAJH 22, gestionnaire du foyer Avalenn, foyer Roger Le Grand et SAVS de Saint Brieuc, s'est structuré en association loi 1901 sous la dénomination OZEA. Les coordonnées de l'établissement étant modifiées, il incombe au conseil municipal de délibérer afin de maintenir la garantie d'origine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir la garantie d'origine telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Claudie VASSEUR
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 13 mai 2026
et publication ou notification le 13 mai 2026